

Aide-mémoire sur l'épreuve Vie

La nouvelle épreuve orale « Vie » sera mise en place à compter de septembre 2025. Si les structures, qui ont fait leurs preuves, restent les mêmes, le contenu et l'organisation, de leur côté, seront adaptés de manière ciblée aux nouvelles exigences. L'objectif est de garantir un examen moderne grâce à des processus numériques et à des contenus pratiques.

L'essentiel en un coup d'œil

- Il s'agit d'un examen oral qui se déroule sous la forme d'un entretien technique avec deux examinateurs/-trices. L'examen dure 30 minutes.
- Les examens ont lieu au nouveau centre d'examen de l'AFA à Berne (en présentiel).
- Désormais, les candidates et candidats reçoivent un travail préparatoire en amont.
- Une préparation gratuite à l'examen est disponible sur [myAFA](#) (sous « Préparation à l'examen »). On y trouve des informations importantes ainsi qu'une présérie (examen type).
- L'inscription se fait via [myAFA](#) et est possible à tout moment. L'inscription n'est possible qu'après avoir réussi l'épreuve « Compétences et connaissances générales ».
- Les frais d'examen s'élèvent à CHF 200.- et sont à payer au moment de l'inscription ([FAQ paiement électronique](#)).
- Les candidates et candidats reçoivent leurs résultats d'examen au bout de 7 jours. Ils reçoivent à cet effet un e-mail et peuvent consulter leurs résultats d'examen sur leur espace [myAFA](#).
- Outre les réussites/échecs, les points de pourcentage obtenus sont également communiqués (remarque: il faut 60% pour réussir l'examen. En revanche, aucun nombre de points n'est indiqué).
- Repasser l'examen: si nécessaire, il est possible de repasser l'examen. Par rapport au règlement de la FINMA 2012 (ancien règlement d'examen), aucune limite n'est prévue. Il faut alors à nouveau régler les frais d'examen.
- Dispense d'épreuves (« équivalences partielles »): avec le nouveau modèle d'examen, il n'est plus possible d'être dispensé/-e de certaines épreuves en raison de son expérience professionnelle ou des diplômes déjà obtenus.

Cas d'examen

En ce qui concerne les cas d'examen, nous nous basons en grande partie sur les cas qui ont fait leurs preuves jusqu'à présent. Sur le plan du contenu, nous passerons toutefois à un simple examen de l'assurance de personnes. Cela signifie que les trois questions téléphoniques (toutes branches) posées auparavant seront remplacées par des questions sur une situation de vie individuelle, par exemple concubinage, divorce, mandat pour cause d'inaptitude, etc. (assurances de personnes).

L'examen se compose donc des quatre parties suivantes:

1. Graphique de prévoyance
2. Solutions d'assurance
3. Situation de vie individuelle
4. Comportement individuel

Déroulement de l'examen / exercice préparatoire

L'examen n'est pas une conversation client fictive (jeu de rôle), comme auparavant, mais un entretien professionnel entre l'expert(e) et la/le candidat(e).

Avant l'examen, la/le candidat(e) reçoit un travail de préparation à un conseil à la clientèle. Il/Elle dispose de 3 jours pour rédiger les documents préparatoires.

Avant l'examen, la candidate ou le candidat reçoit un exercice à préparer simulant un conseil à la clientèle. Il/elle dispose de 3 jours pour préparer les documents correspondants.

Le travail de préparation comprend:

1. Dessin d'un graphique de prévoyance à l'aide d'aides techniques ou à la main.
2. Elaboration d'une solution d'assurance individuelle, pondérée en fonction des risques et financièrement viable sous forme d'offre ou d'appel d'offres. Par appel d'offres, on entend la collecte de toutes les informations nécessaires à la préparation d'une offre. Des aides techniques peuvent être utilisées.
3. Analyse du document d'informations clés fourni.
4. Elaboration d'un formulaire personnalisé selon l'art. 45 LSA.
5. Tous les documents du travail de préparation doivent être téléchargés sur myVBV au plus tard la veille de l'examen à minuit. Si ce délai n'est pas respecté, l'examen est considéré comme échoué.

Vous trouverez un exemple d'appel d'offres dans la préparation à l'examen (cercle vie).

Les expert(e)s de l'examen mènent l'entretien professionnel et posent des questions:

- sur la situation de prévoyance préparée
- sur la ou les solutions d'assurance proposées et sur le document d'informations clés fourni dans la situation initiale en lien avec les contrats d'assurance vie qualifiés.
- sur des thèmes généraux d'expertise en assurance vie (profil de qualification)
- sur la situation de vie individuelle en fonction de la situation initiale (profil de qualification)

Pour plus d'informations, les personnes sont invitées à consulter le règlement d'examen ([DE](#), [FR](#), [IT](#)).